

point beaucoup plus rapproché du lieu de consommation. Je crois que s'il demandait les rapports renfermant les soumissions acceptées durant la présente année, il constaterait également qu'à la suite de la mise au jour de la déplorable administration et de l'extravagance qui présidait aux achats et à la fourniture des approvisionnements destinés à ce corps, sous le règne de l'ancien gouvernement, on a épargné au pays une dépense considérable. Depuis la publication des faits relatifs au corps de police à cheval, et qui se sont produits dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, de tous côtés la population s'est élevée énergiquement contre la politique adoptée à ce sujet dans le passé, et elle demande aujourd'hui, en vertu des principes de la politique nationale, et dans l'intérêt du Canada et des producteurs canadiens, que la fourniture des approvisionnements destinés à la police du Nord-Ouest soit accordée autant que possible à des Canadiens. La publication de rapports, semblables à ceux qui ont été demandés l'an dernier, a déjà produit beaucoup de bien et a certainement été la cause directe d'une économie de \$25,000. En améliorant, cette année, le système de la fourniture des approvisionnements, on réalisera une économie encore plus considérable et on donnera à nos industries l'encouragement qui leur est dû.

M. BLAKE : Je profite de l'occasion pour attirer l'attention de l'honorable ministre de l'intérieur sur un rapport demandé par un ordre de la Chambre, le 17 mars, relatif aux noms, etc., des entrepreneurs de la fourniture du bétail et du bœuf à la police à cheval et au département des sauvages du Nord-Ouest. Ce rapport n'a trait qu'aux entrepreneurs qui ont fourni le bétail au département des sauvages et par conséquent il omet la partie de l'ordre relatif à la police à cheval.

Voici la rai on alléguée par le député ministre :

“ Comme semblable information, relative aux contrats de la police à cheval du Nord-Ouest, qui n'est pas fournie maintenant—est également demandée par l'adresse dont il a été question, j'ai l'honneur de vous dire qu'un memorandum contenant les détails concernant les contrats directs, etc., etc., et autres renseignements que M. Ryan, M. P., qui a présenté l'adresse, désirait obtenir—lui a été soumis. M. Ryan s'est déclaré satisfait des informations qu'il contenait.

M. STEPHENSON.

“ Je présume donc que le travail de copie que demanderait nécessairement à ce département la préparation de cette partie du rapport devient inutile ”

Je suis certain qu'il n'y a pas eu manque de respect intentionnel à cette Chambre, mais je n'en suis pas moins convaincu que la réponse n'est pas satisfaisante. La Chambre a unanimement sanctionné cet ordre et le fait que subséquemment le département ait mis privément l'honorable député de Marquette en possession des informations que la Chambre demandait pour l'information du pays, ne constitue pas une raison suffisante pour avoir mis notre demande de côté.

SIR JOHN A. MACDONALD : Je n'ai pas de doute qu'il s'agisse de mon memorandum au député-surintendant des sauvages, qui ne devait aucunement être compris dans le rapport. Le rapport doit certainement être fait.

M. MILLS : Si l'honorable député veut bien examiner la position des différentes localités dans lesquelles la police à cheval est stationnée, il verra qu'il y a certains postes qui ne peuvent être approvisionnés par aucune partie du Canada. Prenons par exemple le Fort McLeod, qui se trouve sur la frontière américaine, au pied des Montagnes-Rocheuses. Mon honorable ami constatera que le détachement qui l'occupe se trouve à 800-milles de Winnipeg en ligne droite. Il verra aussi que les détachements de Fort Edmonton ou des environs sont encore plus éloignés, et qu'il est nécessaire de les approvisionner du point le plus rapproché du territoire américain, qui se trouve voisin. La seule raison pour laquelle le contrat de l'approvisionnement a été accordé à Baker et compagnie, c'est qu'ils fournissaient les différents articles à meilleur marché qu'on aurait pu les obtenir ailleurs. Je ne puis pas parler avec certitude de la police à cheval, ce corps ne se trouvant pas sous le contrôle du département de l'intérieur lorsque j'étais à la tête de son administration, mais je pense que la même règle lui était appliquée. Quant à ce qui a trait aux sauvages, nous étions obligés de faire nos paiements par l'entremise des banquiers de Montana, et je suppose qu'il devra en être ainsi encore quelque temps. Il est parfaitement évident que nous aurions à encourir des dépenses énormément plus considérables que celles que nous faisons maintenant, si nous décidions